

**DIRECTIVES POUR LES SERVICES DE SANTÉ
ET LES AMÉNAGEMENTS AU TITRE DE LA SECTION 504
POUR LES ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES DE LA VILLE DE NEW YORK
ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027**

À tous les parents d'élèves et professionnels de santé :

Le Département de l'Éducation de NYC (DOE) et le Bureau de la santé scolaire (Office of School Health - OSH) travaillent ensemble pour fournir des services de santé aux élèves ayant des besoins particuliers en matière de santé. Si votre enfant a besoin de services de santé ou d'aménagements médicaux, conformément à un IEP ou à la Section 504 de la Loi sur la réadaptation (Rehabilitation Act) de 1973, remplissez le(s) formulaire(s) correspondants figurant dans ce dossier. L'OSH **exige** la mise à jour des formulaires d'administration des médicaments et/ou des traitements prescrits chaque année scolaire.

Ces formulaires sont à la disposition des professionnels de santé qui pourront les remplir pour votre enfant, si nécessaire. Veillez à ce que tous les formulaires soient signés aux endroits requis :

1. **Formulaires d'administration de médicaments (Medication Administration Forms - MAF)** – Ce type de formulaire est rempli par le professionnel de santé de votre enfant, ce qui lui permet de recevoir des médicaments ou des traitements à l'école.
 - **Il y a cinq types distincts de MAF : asthme ; allergies ; diabète ; crises épileptiques et formulaire général.**
 - Veuillez soumettre les formulaires dûment remplis au personnel infirmier scolaire/au centre de santé scolaire.
2. **Formulaire pour soins médicaux prescrits (hors médicaments)** – Ce formulaire est rempli par le professionnel de santé de votre enfant afin de demander que des procédures spéciales soient effectuées à l'école, comme l'alimentation par sonde, le cathétérisme, l'aspiration, etc. Ce formulaire peut être utilisé pour tous les traitements devant être administrés par un personnel infirmier qualifié.
 - Veuillez soumettre les formulaires dûment remplis au personnel infirmier scolaire/au centre de santé scolaire.
3. **Demande d'aménagements au titre de la Section 504 et/ou pour raisons médicales** – Remplissez ces formulaires pour demander des services de santé **nouveaux ou modifiés** (en joignant le MAF ou le formulaire pour soins médicaux prescrits) ou des aménagements, comme l'utilisation d'un ascenseur, des aménagements des conditions d'examen ou des services paraprofessionnels.
 - **N'UTILISEZ PAS** ces formulaires pour demander des services associés, comme l'ergothérapie, la kinésithérapie, l'orthophonie ou le suivi-conseil.
 - Trois formulaires doivent être remplis :
 - Demande parentale pour les aménagements au titre de la Section 504 (non requise pour les élèves titulaires d'un IEP) ;
 - Autorisation de transmission d'informations médicales conformément à loi HIPAA ; et
 - **Formulaire de demande d'aménagements pour raisons médicales (Medical Accommodations Request Form - MARF)** rempli par le professionnel de santé de l'enfant. Ce formulaire doit être rempli pour **tous** les élèves nécessitant des aménagements.
 - Veuillez soumettre les formulaires dûment remplis à la personne en charge de la coordination de la Section 504 ou à l'équipe IEP de votre école, le cas échéant.

Chers parents :

- Veuillez demander au professionnel de santé de votre enfant de remplir les formulaires nécessaires pour votre enfant (comme le MAF et/ou le formulaire pour soins médicaux prescrits).
- Les MAF et les formulaires pour soins médicaux doivent être remplis chaque année **et doivent être soumis au personnel infirmier scolaire/au centre de santé scolaire de votre école d'ici le 1^{er} juin 2026 pour la nouvelle année scolaire. Les formulaires reçus après cette date pourraient causer du retard dans leur traitement.**
- Pour les élèves titulaires d'un IEP :
 - Le formulaire de demande d'aménagements pour raisons médicales doit être rempli lorsqu'une modification de services est nécessaire.
 - **Les formulaires nécessitant l'examen par l'équipe IEP doivent être soumis au moins un mois avant la réunion IEP de votre enfant.**
- Les médicaments en réserve (Albuterol, Flovent, et épinéphrine) sont réservés à l'usage exclusif du personnel de l'OSH à l'école et doivent toujours être accompagnés d'un MAF dûment rempli. Il faut que votre enfant transporte son stylo auto-injecteur d'adrénaline (épinéphrine), son inhalateur contre l'asthme et tout autre médicament approuvé et pouvant être autoadministré lors de sorties scolaires en journée et/ou de programmes après les cours organisés par l'école.
- **Veillez à signer au verso de tous les MAF et formulaires pour soins médicaux afin de consentir à ce que votre enfant reçoive ces services.**
- **Joignez une petite photo récente dans le coin supérieur gauche du MAF.**

Veillez contacter le personnel infirmier scolaire, l'équipe IEP (le cas échéant) et/ou la personne en charge de la coordination de la Section 504 de l'école de votre enfant si vous avez des questions.

Professionnels de santé : veuillez consulter le verso de la page.

**DIRECTIVES POUR LES SERVICES DE SANTÉ
ET LES AMÉNAGEMENTS AU TITRE DE LA SECTION 504
POUR LES ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES DE LA VILLE DE NEW YORK
ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027**

Instructions aux professionnels de santé pour remplir le Formulaire de demande d'aménagements pour raisons médicales

Veuillez suivre les directives suivantes pour remplir les formulaires :

- Votre patient ou patiente peut recevoir des soins de la part de plusieurs professionnels de santé. Le professionnel de santé qui remplit le formulaire doit être celui qui est en charge du traitement de la condition pour laquelle les services sont demandés.
- Ce formulaire doit être rempli par le professionnel de santé agréé (MD, DO, NP, PA) qui a pris en charge l'élève et qui peut fournir des informations cliniques sur les diagnostics médicaux indiqués comme justificatifs pour cette demande. Les formulaires ne peuvent pas être remplis par le parent/tuteur/la tutrice. Les formulaires ne peuvent pas être remplis par un ou une interne en médecine.

Toutes les demandes d'aménagements reposent sur une nécessité médicale. Veillez à ce que vos réponses soient complètes et exactes. **Toutes les demandes d'aménagements pour raisons médicales seront examinées par le personnel médical du Bureau de la santé scolaire (OSH) qui vous contactera s'il a besoin de clarifications supplémentaires.**

- Un personnel infirmier scolaire est présent dans la plupart des écoles du DOE. Les demandes pour des soins infirmiers 1:1 seront examinées au cas par cas.
- Veuillez taper ou écrire clairement en majuscules toutes les informations sur ce formulaire. **Les formulaires illisibles, incomplets, non signés ou non datés ne peuvent pas être traités et seront renvoyés au parent/tuteur/à la tutrice de l'élève.**
- Fournissez le nom complet et les diagnostics actuels présentant un intérêt clinique pour l'élève.
- Décrivez l'impact des diagnostics/symptômes, les problèmes de santé et/ou les problèmes de comportement qui peuvent affecter l'élève pendant le temps scolaire ou lors du transport, notamment les limitations et/ou les interventions nécessaires.
- Incluez toute les documentations et tous les résultats des tests en lien avec les services ou les recommandations spécifiques en rapport avec les aménagements demandés.
- **Ne demandez que les services nécessaires pendant le temps scolaire ou d'autres programmes et activités organisés par l'école.** Ne demandez pas de services pour des médicaments qui peuvent être pris à la maison, avant ou après le temps scolaire.
- Si des médicaments doivent être administrés ou si des procédures doivent être effectuées, veuillez remplir et soumettre tous les Formulaires d'administration de médicaments (MAF) pertinents et/ou un formulaire pour soins médicaux prescrits. Les ordonnances doivent être spécifiques et clairement écrites. Cela permet au personnel infirmier scolaire de les appliquer de manière responsable sur le plan clinique.
- Les demandes pour des médecines alternatives seront examinées au cas par cas.
- Écrivez lisiblement votre nom en majuscules et indiquez la licence et le numéro NPI valides de l'État de New York, du New Jersey ou du Connecticut.
- Sur le formulaire de demande d'aménagements pour raisons médicales :
 - Veuillez indiquer les jours et les heures qui conviennent le mieux pour vous contacter afin d'obtenir des précisions sur votre demande.
 - Veuillez signer l'attestation indiquant que les informations fournies sont exactes.
- Les réserves d'adrénaline (épinéphrine) peuvent être conservées à l'infirmerie ou dans un espace commun pour le Pré-K. L'adrénaline (épinéphrine) prescrite à l'élève sera transportée avec l'élève, conformément aux instructions.

Niveau de compétence des élèves : les élèves doivent être aussi autonomes que possible à l'école. Les professionnels de santé doivent déterminer si l'enfant dépend du personnel infirmier, nécessite un encadrement ou est autonome pour prendre ses médicaments ou effectuer des procédures.

- **L'élève dépend du personnel infirmier :** le personnel infirmier doit administrer le médicament. Les médicaments sont généralement conservés dans un placard fermé à clé dans l'infirmerie.
- **Un encadrement est nécessaire :** l'élève s'autoadministre les soins, sous la supervision d'une personne adulte. L'élève doit être capable d'identifier ses médicaments, de connaître la bonne dose et le moment pour les prendre, de comprendre l'utilité de ses médicaments et de décrire ce qui se passe si le médicament n'est pas administré.
- **L'élève est autonome :** l'élève peut transporter/s'autoadministrer le médicament. Pour les élèves qui sont autonomes, veuillez mettre vos initiales sur l'attestation pour indiquer que l'élève est capable de s'autoadministrer les médicaments à l'école et lors des programmes et activités organisés par l'école, y compris les sorties scolaires. **Les élèves ne sont jamais autorisés à transporter des substances contrôlées.**
- ***Si aucun niveau de compétence n'est indiqué, le personnel médical de l'OSH désignera l'élève comme étant dépendant du personnel infirmier par défaut, jusqu'à nouvel ordre du professionnel de santé en charge de l'élève.***

Merci de votre coopération.